

PROGRAMME DE LA LISTE D'UNION POUR LA RETRAITE DES LIBÉRAUX DE SANTÉ

Exiger un revenu de remplacement décent pour les infirmières libérales retraitées, repenser la compensation nationale, préserver l'autonomie et l'indépendance de gestion de notre régime complémentaire.

Notre programme d'action en 10 points :

1 NE PAS PAYER, PAR LE BIAIS DE LA COMPENSATION INTERNE, DES COTISATIONS VIEILLESSE POUR LES PROFESSIONS QUI N'ASSURENT PAS ELLES-MÊMES LA PÉRENNITÉ DE LEUR PROPRE RÉGIME :

Alors que la retraite des IDEL ne nous procure plus un revenu de remplacement décent, nous refuserons la compensation sans limite du financement par nos cotisations des retraites versées aux professionnels protégés par un Numerus Clausus dont la revente du patrimoine professionnel représente un capital retraite sans commune mesure avec le prix moyen de cession d'un cabinet infirmier.

2 SIMPLIFIER LA LIQUIDATION DES DROITS À LA RETRAITE :

L'expérience hospitalière obligatoire pour exercer en libéral, la transversalité des parcours professionnels (salarié public et/ou privé, libéral), la mobilité pour suivre un conjoint, entraînent des affiliations successives dans différents régimes. Nous voulons simplifier la liquidation des droits à la retraite des poly-pensionnés. Ils ne doivent plus souffrir financièrement, au moment de leur retraite, de disparités trop grandes entre les différents régimes.

3 PERMETTRE AUX FEMMES D'AVOIR UNE RETRAITE ÉGALE À CELLE DES HOMMES/ ABONDER LA CARPIMKO PAR LA BRANCHE FAMILLE :

L'évolution des retraites des femmes doit leur procurer un revenu de remplacement digne leur assurant un niveau de vie décent, malgré la maternité, l'éducation des enfants, et toutes les responsabilités qu'elles assument de manière plus importante que les hommes. Nous ferons en sorte que la branche famille puisse abonder le financement des périodes d'inactivité que les femmes consacrent à ces missions pour leur permettre d'avoir une retraite égale à celle des hommes.

4 PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS DE FAIT SUR LA CONJUGALITÉ :

L'évolution des modes de vie en couple pose certaines difficultés au survivant lors du décès du conjoint ou compagnon. Il est important de pouvoir accorder, sous certaines conditions, la pension de réversion à celle ou celui qui reste après un décès.

5 MAINTENIR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA CARPIMKO EN NE PERMETTANT PAS À CEUX QUI NE COTISENT QUE PEU OU PAS DE PUISER DANS NOS RÉSERVES :

L'arrivée d'un nombre beaucoup trop important d'auto-entrepreneurs met en péril l'équilibre de notre régime de base. Le calcul de la compensation nationale induit une charge de plus de 1800€ par auto-entrepreneur. Cette compensation nationale est un paramètre de solidarité inter régimes, elle ne peut pas représenter un mode de financement pérenne pour certains. Cette compensation nationale doit être repensée dans son ensemble et en priorité pour les auto-entrepreneurs.

6 ENVISAGER UN MINIMUM VIEILLESSE POUR LES PETITES CARRIÈRES AU TITRE DE L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE TOUS LES CITOYENS :

Le FSV (Fonds Solidarité Vieillesse) destiné aux salariés aux rémunérations modestes ayant cotisé toute leur carrière constitue un complément visant à porter leur retraite à un montant minimum. Le FSV finance aussi les régimes agricoles, commerciaux et artisanaux. Les professions libérales dont les infirmiers doivent pouvoir bénéficier de ce dispositif.

7 PÉRENNISER LE RÉGIME INVALIDITÉ DÉCÈS ET RÉDUIRE LE DÉLAI DE CARENCE DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE 90 À 60 JOURS :

Le délai de carence actuel est inacceptable et devra être un point fort des actions que nous mènerons au sein la Carpimko.

8 FINANCER LARGEMENT LA RECONVERSION DES INFIRMIERS EN CAS D'INVALIDITÉ :

Ne plus être en incapacité d'exercer en libéral ne met pas fin à toute vie professionnelle et un accompagnement à une reconversion permettra aux infirmiers d'envisager sereinement une reprise d'activité. Nous nous y emploierons.

9 RENÉGOCIER LA 2^E TRANCHE DE COTISATIONS :

Cette 2^e tranche instaurée par la dernière réforme des retraites pénalise fortement les infirmiers libéraux. Nous profiterons de la réforme à venir pour en renégocier les taux.

10 ÉTUDIER LA SORTIE DE LA CARPIMKO DE LA CNAVPL :

Nous mettrons tout en œuvre pour préserver la pérennité et l'indépendance de notre régime complémentaire, les réserves actuellement accumulées étant absolument indispensables pour servir les pensions des « baby-boomers » jusqu'en 2035.

Le futur Conseil d'Administration de la CARPIMKO devra sérieusement étudier la possibilité de sortir de la CNAVPL, comme l'ont fait les avocats. En effet, notre caisse de retraite et de prévoyance dont tout le monde salue l'économie de gestion, pourrait s'autonomiser sans risque puisqu'elle ne bénéficie d'aucune compensation et qu'elle comble par ailleurs largement le déficit d'autres caisses.

VOTEZ POUR LA «LISTE D'UNION POUR LA RETRAITE DES LIBÉRAUX DE SANTÉ».

Les élections des administrateurs de la CARPIMKO nous donnent l'occasion de renforcer la cohésion entre les syndicats FNI-ONSIL-CI autour du sujet majeur que représente l'évolution de nos retraites.

Nous, infirmiers en exercice et candidats à cette élection, conscients des enjeux pour nos confrères et consœurs retraités et pour les générations futures, vous assurons de mettre tout en œuvre pour sortir d'une situation qui ne procure plus aux infirmières un revenu de remplacement décent après une carrière passée au service de nos concitoyens et de leur santé.

Voter pour la liste d'union, c'est élire des infirmiers responsables, solidaires, attachés à leur exercice libéral et prêts à s'impliquer pour préserver l'autonomie de gestion et de pilotage de notre caisse de retraite, mieux répartir le poids de l'effort de solidarité inter régimes afin que nous puissions bénéficier d'un montant de prestations plus en rapport avec les cotisations effectivement versées.

Nos objectifs sont réalistes et nous œuvrerons ensemble pour les mener à bien.

VOTER POUR LA LISTE D'UNION, C'EST ÉLIRE DES INFIRMIERS RESPONSABLES, SOLIDAIRES

ÉLECTIONS CARPIMKO JUIN 2013

LISTE D'UNION POUR LA RETRAITE

DES LIBÉRAUX DE SANTÉ



CHRISTINE DIONNET

« Infirmière libérale depuis février 2006 en Finistère, je présente ma candidature à l'élection du conseil d'administration de la Carpimko car je pense qu'il faut se préoccuper très tôt, dans sa carrière, de la pension servie après des années de cotisation.

Quels sont nos droits après tant d'années au service des malades ?

Quels sont nos droits en cas d'invalidité ? Ce sujet est d'une importance capitale car quel avenir pour un infirmier libéral qui n'a pas d'autre choix que de cesser son activité libérale.

Si vous me permettez d'être élue, j'œuvrerai pour protéger les droits de la profession dans un système qui me semble inéquitable. »

Candidate FNI



ANICK SANHES

« La retraite est un sujet essentiel dont il faut se préoccuper dès le début de sa carrière, et je voudrais en convaincre les plus jeunes, même si on y est beaucoup plus sensible à partir de 55 ans !

Je veux défendre notre régime par répartition aujourd'hui menacé. Les infirmiers ne peuvent pas payer indéfiniment pour les professions à hauts revenus où le faible nombre d'entrants limite la progression du nombre d'actifs.

Je me battrais pour la reconnaissance de la pénibilité de notre profession qui devrait nous permettre de prendre notre régime complémentaire (67 ans) en même temps que notre régime de base (62 ans).

Avec votre soutien, ma première action sera de renégocier la prochaine tranche d'augmentation de 2014, et ainsi de commencer à défendre les intérêts des cotisants, vous et moi, tous affiliés à la Carpimko. »

Infirmière libérale depuis 1986.
Candidate ONSIL



VÉRONIQUE MARIE

Infirmière libérale depuis 1982 (Eure).
Candidate FNI

ANTOINETTE TRANCHIDA

Infirmière libérale depuis 1991 (Isère).
Candidate ONSIL



VALÉRIE LAFAY

« Infirmière libérale depuis bientôt 13 ans et fille d'une infirmière libérale retraitée, la gestion de la Carpimko m'intéresse à double titre.

A mon sens, l'enjeu devient d'autant plus important dans cette période de crise et d'instabilité financière, que l'on souhaiterait nous voir travailler plus longtemps sans prendre en compte la pénibilité tant physique que psychologique de notre activité.

Quels sont les placements de la Carpimko ? Sont-ils sûrs ?

Je me présente pour mettre au service de tous mes capacités, pour obtenir des réponses aux questions que nous nous posons tous et mettre en place une communication moins opaque à propos de nos avenir financier. »

Candidate CI



DOMINIQUE BULARD

Infirmier libéral depuis 1991 (Seine-et-Marne)
Candidat CI



JEAN-FRANÇOIS BOUSCARAIN

« Je suis convaincu qu'il est indispensable que les infirmiers s'unissent autour d'un seul et même projet : conserver notre seul et beau modèle libéral, pertinent dans son financement de retraite et garantir aux jeunes une retraite digne du travail actif engagé.

Je souhaite que le futur conseil d'administration de la Carpimko puisse mener à bien les réflexions liées à une autonomie forte de notre caisse de retraite et répondre aux situations humaines complexes auxquelles nous sommes confrontés.

Je souhaite que vous m'accordiez votre confiance pour m'investir maintenant pour notre futur, afin de garantir à la Carpimko une sérénité à l'ensemble des affiliés.

Voilà en quelques lignes le sens de mon engagement. »

Infirmier libéral depuis 2002 dans l'Hérault (zone rurale).
Candidat FNI



CHRISTINE SOULÉ GAZEU,

infirmière libérale depuis 27 ans (Perpignan)
Candidate FNI

Et si faire un dossier de soins ne prenait qu'une minute ?



En quelques clics, éditez un dossier de soins personnalisé pour un meilleur partage des informations.

My Agathe, le premier logiciel permettant de créer un dossier de soins et de le transférer dans le DMP.



www.myagatheconnect.com
0800 77 18 77

35 rue du Traité de Rome - CS 60526 - 84906 AVIGNON CEDEX 9
Tél. 0 490 84 2000 - cba@cbainfo.fr

cba
développeur de simplicité